

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Prescrivant une enquête publique portant sur la modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lespignan

N° : A – 2026 –04 –13 – 44

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le **13 AVR. 2026**

ID : 034-213401359-20260413-A_2026_04_13_44-AR

La maire de la commune de Lespignan

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-44 et R.R.153-8 et suivants relatifs à la procédure de modification du plan local d'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-46 relatifs à l'enquête publique,

Vu le décret n°2011-2018 du 29 septembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2025 prescrivant la modification n°4 du plan local d'urbanisme,

Vu l'avis conforme de dispense d'évaluation environnementale émis par la mission régionale d'autorité environnementale en date du 4 mars 2026,

Vu la notification du projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme aux Personnes Publiques Associées (PPA)

Vu la décision (N°E26000024/34) de la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier en date du 30 mars 2026 désignant Monsieur Laurent TATON en qualité de commissaire-enquêteur, et Madame Anne BOUCHE-FLORIN, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lespignan. Ce projet porte sur les 6 objets distincts suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation la zone O-AU située aux abords de la Route de Nissan;
- Ouvrir à l'urbanisation la zone O-AU située aux abords de la Rue des Ecoles;
- Basculer la parcelle D n°599 en zone UC;
- Intégrer le tracé de la zone de passage préférentielle (ZPP) du projet de ligne nouvelle grande vitesse Montpellier Perpignan (LNMP);
- Autoriser le changement de destination pour une partie des bâtiments situés sur la parcelle A 1078;
- Autoriser un niveau supplémentaire en zone UC1, en passant de R+2 à R+3, tout en maintenant la hauteur maximale actuellement autorisée.

La commune de Lespignan ayant la compétence urbanisme, elle est maître d'ouvrage. Ses coordonnées sont les suivantes :

Mairie de Lespignan
Place Jean Poveda
3710 LESPIGNAN

L'Enquête publique se déroulera en mairie de Lespignan, siège de l'enquête, pour une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 5 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00.

Article 2 : La modification n°4 du plan local d'urbanisme de Lespignan a fait l'objet d'un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale par la mission régionale d'autorité environnementale en date du 4 mars 2026.

Article 3 : Par décision N°E2600024/34 en date du 30 mars 2026, Madame la magistrate-déléguée du tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Laurent TATON, en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Anne BOUCHE-FLORIN, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Article 4 : Durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable du mardi 5 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00 :

- Sur support papier à la Mairie de Lespignan aux jours et heures suivants : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que le mercredi de 9h00 à 12h00.
- Au moyen d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Lespignan aux mêmes horaires.
- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé sécurisé au lien suivant <https://www.democratie-active.fr/lespignan-enquete-publique-modif-4-plu/>.

Article 5 : Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions au commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête, soit du mardi 5 mai 2026 à 9h00 au vendredi 5 juin 2026 à 17h00 :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie de Lespignan, suivant les horaires d'ouverture précités.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.democratie-active.fr/lespignan-enquete-publique-modif-4-plu/>.

- Par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Modification n°4 du PLU de la commune de Lespignan
Mairie de Lespignan
Place Jean Poveda
34710 LESPIGNAN.

Article 6 : Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Lespignan, qui sont fixées aux dates et horaires suivants :

- Mardi 5 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 20 mai 2026 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 5 juin 2026 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le 13 AVR. 2026

ID : 034-213401359-20260413-A_2026_04_13_44-AR

Article 7 : La personne responsable du projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lespignan est Madame Géraldine ESCANDE, Maire de Lespignan. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

Article 8 : L'information du public sera assurée par les mesures de publicité suivantes : un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les journaux Midi Libre édition papier et Midi Libre édition numérique. Il fera l'objet d'un affichage sur les principaux lieux d'intérêts de la commune et sera mis en ligne sur le site internet de la Mairie (<https://www.lespignan.fr/>). L'accomplissement de ces mesures de publicité fera l'objet d'un certificat en mairie.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le **13 AVR. 2026**
ID : 034-213401359-20260413-A_2026_04_13_44-AR

Article 9 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Article 10 : À l'issue de l'enquête publique unique, le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Lespignan, éventuellement modifié, sera soumis pour son approbation au conseil municipal de Lespignan. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et sur le site internet dédié pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 11 : Des copies du présent arrêté seront adressées au Préfet de l'Hérault, au Président du tribunal administratif de Montpellier et au Commissaire enquêteur.

Article 12 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (ou via www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois.


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **13 AVR. 2026**
Et publication ou notification
Du **13 AVR. 2026**
La Maire :



Fait à LESPIGNAN, le 13/04/2026



La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN